

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2019

---

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD3135

présenté par  
Mme Abba, rapporteure

-----

### ARTICLE 1ER C

À la seconde phrase de l'alinéa 6, substituer au mot :

« Il »,

les mots :

« Ce rapport ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.